



protections au titre des monuments historiques en provence-alpes-côte d'azur

[accueil](#)

[Paca](#)

[Alpes-de-Haute-Provence](#)

[Hautes-Alpes](#)

[Alpes-Maritimes](#)

[Bouches-du-Rhône](#)

[Var](#)

[Vaucluse](#)



- ▶ [Monument aux morts de la guerre 1914-1918, dit Monument aux morts du jardin des Doms, Avignon, Vaucluse](#)

Le monument est situé à l'entrée du jardin du rocher des Doms, aux abords de la cathédrale Notre Dame des Doms.

Il vient compléter un mausolée construit dans le cimetière Saint Véran et les plaques en marbre portant l'inscription des 1073 morts apposées dans le hall de l'hôtel de ville.

Il est érigé à la suite d'un concours national à deux degrés. Deux emplacements sont proposés aux concurrents dans les jardins du Rocher des Doms : soit sur l'éperon rocheux dominant le Rhône, soit contre le mur de soutènement des rampes d'accès. Parmi les 17 projets, Louis Botinelly est désigné lauréat. Un rapport de l'ingénieur des mines sur la dangerosité de l'éperon rocheux oriente le projet vers l'entrée du jardin public, à l'angle d'un mur de soutènement.

Le monument se compose d'une figure féminine en marbre de Carrare de presque 3 mètres de haut représentant l'allégorie du Souvenir. Elle ne porte aucun attribut guerrier. De part et d'autre se développent deux bas-reliefs représentant l'Enterrement d'un Poilu au front par ses frères d'armes et Vers la Victoire. Sur la face postérieure du monument dans un petit enclos fermé par des grilles, un autre relief symbolise la Douleur, une femme agenouillée devant un soldat mort ; l'artiste a ménagé un endroit propice au recueillement.

Terminé à l'automne 1924, il est inauguré le 11 novembre à l'occasion de la visite de personnalités politiques comme Edouard Daladier ministre des Colonies et député du Vaucluse et François Albert, ministre de l'Instruction publique.

Louis Botinelly, auteur de multiples monuments aux morts et monuments commémoratifs dans la région, a réalisé ici une oeuvre originale, aux formes simples s'éloignant des modèles en vigueur à l'époque, proche du style Art Déco.

Protection - (cad. DK 853). Inscription par arrêté du 22 février 2010

Cette protection s'inscrit dans le contexte d'une thématique "monuments commémoratifs" conduite depuis deux ans par la CRMH avec le concours de divers partenaires extérieurs.